

Intitulé du projet : NAMULI - Création d'une nouvelle aire protégée autour du Mont Namuli

Lieu(x) de l'action	Coût de l'action	Rôle dans l'action	PTF - Partenaires techniques et financiers	Dates
Mozambique	230 000 USD	Coordination	Legado, Lupa	août 2018 - août 2019

Objectifs et résultats de l'action

Objectifs principaux

Le mont Namuli, deuxième plus haut sommet du Mozambique, culminant à 2 419 mètres, fait partie de la superbe chaîne d'inselbergs du nord du pays. Ses pentes couvertes d'une mosaïque de forêts, de prairies et de terres agricoles sont incroyablement diversifiées mais menacées par l'expansion de la culture de la pomme de terre irlandaise. L'objectif principal de cette initiative est d'établir un classement officiel en aire protégée du mont. En travaillant avec les communautés vivant autour de la montagne et en élaborant une stratégie à long terme de gestion des ressources naturelles, le projet vise à mettre un terme à la déforestation dans les forêts de haute altitude, à garantir la résilience de la biodiversité du mont Namuli et à augmenter le niveau de vie des populations.

Objectifs spécifiques

OS1. Créer une nouvelle aire protégée communautaire autour du Mont Namuli

OS2. Appuyer la transition des communautés locales vers une économie prospère et moins dépendante de la déforestation

Bénéficiaires

- 10 000 membres des communautés voisines du Mont Namuli
- 50 000 hectares d'écosystèmes très biodivers

Résultats

R1. Les communautés villageoise de Namuli orientent leur économie vers des activités ne nécessitant pas l'utilisation des ressources des hautes-terres du mont

R2. Un accord de conservation, comprenant un moratoire sur la déforestation dans les hautes-terres, est mis en œuvre, il aboutit à la création d'une nouvelle aire protégée communautaire

Activités

A1. Identification de mesures d'accompagnement agricoles pour diminuer la déforestation

A2. Appui direct aux communautés pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement agricole

A3. Appui à la création d'une filière miel dans les hautes-terres

A4. Cartographie des forêts et évaluation rapide des services écosystémiques (eau/biodiversité/érosion)

A5. Conception d'un réseau de pare-feux pour permettre la régénération naturelle

A6. Délimitation de l'aire protégée communautaire

A7. Instruction auprès de l'Agence nationale pour les aires protégées pour une reconnaissance officielle de l'aire protégée